

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF505

présenté par
M. Ray, Mme Louwagie et M. Berger

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Pouvoirs publics »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.